

**Elections au sein
Scrutin du
Déclaration individuelle de candidature (usagers)***

A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA CANDIDATURE DE LISTE

La liste, l'ensemble des candidatures individuelles et copies des cartes d'étudiant doivent être retournés en main propre auprès du bureau identifié à l'annexe 2 de l'arrêté électoral ou par mail aux adresses suivantes et/ou avant le _____ à _____, délai de rigueur.

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM : _____ Prénom : _____

Composante d'inscription : _____

Formation suivie au titre de l'année 2025-2026 : _____

Adresse électronique : _____@univ-lyon2.fr

DECLARATION MANUSCRITE ET ORIGINALE DE CANDIDATURE

AVEC INDICATION DE VOTRE RANG SUR LA LISTE

(à recopier et compléter de la main du candidat : « Je soussigné(e), M./Mme... déclare être candidat(e) sur la liste... en position n°... pour les élections des représentants des usagers [préciser : le conseil de composante concerné] et signer cet acte de candidature en pleine connaissance des effets de droit. »)

Joindre impérativement :

Une photocopie de la carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité .

Fait à _____ le _____

Signature du candidat :

Rappel :

- Aucune candidature ne peut être déposée, modifiée ou retirée après la date limite prévue pour le dépôt des listes de candidats (article D.719-24 du Code de l'éducation).
- Les fraudes ou tentatives de fraudes exposent leur auteur ou le représentant de la liste à des poursuites disciplinaires et pénales sur le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale

*Les étudiants qui souhaitent candidater et qui ne figurent pas sur les listes électorales doivent impérativement joindre à leur candidature, le formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales.